Décret n°2002 - 384 du 30 décembre 2002 portant nomination du directeur général de l'administration et des finances

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n°2002-12 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration et des finances ;

Vu, ensemble, les décrets n° 2002-341 du 18 août 2002 et 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret n°2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérims des membres du Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

En Conseil de ministres,

DECRETE:

Article premier : Le commissaire colonel Marie Symphorien OKOUA est nommé directeur général de l'administration et des finances.

Article 2 : Le commissaire colonel (Marie Symphorien) OKOUA percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3: Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du commissaire colonel Marie Symphorien OKOUA, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera/.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2002

Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République, Le ministre délégué à la Présidence de la République, chargé de la défense nationale,

Pour le ministre de l'économie, des finances et du budget, en mission

Le ministre du plan, de l'aménagement du territoire, et de l'intégration économique

Général de division Jacques Yvon NDOLOU

Pierre MOUSSA